

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 MARS 2025

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

70 membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

A l'ouverture de la séance :

44 Conseillers communautaires présents : ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BERGER Alain – BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BLOND Priscilla – BOCHARD Jean-Jacques – BOUISSET Sandrine – CAUGNON Patrick – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – DENIS Christophe – DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GARNIER Marie-Laure – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – GUSTO Nadiège – LAVILLE Christophe – LEGAY-BELLOD Gaël – LIGONNET Andrée – LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARION Cyril – MARTI Patrick – MARY Alain – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PASTOR Laurent – POLSINELLI Robert – RABUEL Guy – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SALMON Jean-Noël – SIMON Catherine – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence

13 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à MARION Cyril – BELIME Gaëlle donne pouvoir à BLOND Priscilla – BORGHI Roland donne pouvoir à POLSINELLI Robert – DEBES Céline donne pouvoir à BOUISSET Sandrine – DI SANTO Laurent donne pouvoir à GUSTO Nadiège – DURAND Fabien Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LEPRETRE Aurélien donne pouvoir à CHRIQUI Vincent - MAILLET Dorian donne pouvoir à GIRARD Jean-Pierre – PENOT Danielle donne pouvoir à LORIOT-CARNIS Maryse – RENARD Isabelle donne pouvoir à SALMON Jean-Noël – SUCHET Noël donne pouvoir à BERGER Alain

13 Conseillers communautaires absents : ABDERRAHIM Myriam – BADIN Pascale – BERGER Dominique – CICALA David – DIAS Olivier – JURADO Alain – NASSISI Ludovic – PARDAL Jean-Claude – PERRARD Damien – POUDEVIGNE Magaly – ROULOT Océane – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

Secrétaire de séance : PASTOR Laurent

➤ **Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 13 FEVRIER 2025**

(Approuvé)

➤ **ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Jean PAPADOPULO

25_03_13_0051 COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT EN VERTU DE LA **Acté _____ à l'unanimité**
DELIBERATION 20_10_15_341 DU 15 OCTOBRE 2020

25_03_13_0052 COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU EN **Acté _____ à l'unanimité**
APPLICATION DE LA DELIBERATION 20_10_15_340

➤ **RENOUVELLEMENT URBAIN ET HABITAT**

Rapporteur : Cyril MARION

25_03_13_0053 PREMIER ARRET DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA CAPI **Approuvé à l'unanimité**
SUR LA PERIODE 2025-2030

> **STRATEGIE FINANCIERE, JURIDIQUE ET PATRIMONIALE**
Rapporteur : Jean-Pierre GIRARD

25_03_13_0054 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Acté à
l'unanimité

> **CYCLE DE L'EAU**

Rapporteur : Jean PAPADOPULO

25_03_13_0055 TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET
PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) : FIXATION DU
PRODUIT

Approuvé à
l'unanimité

2025

> **RAYONNEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE**

Rapporteur : Jean PAPADOPULO

25_03_13_0056 DOTATION DE FONCTIONNEMENT POUR LES ABATTOIRS ANNEE
2025 - VERSEMENT DU 1ER ACOMPTE DE LA DOTATION ANNUELLE

Approuvé à
l'unanimité

> **STRATEGIE NUMERIQUE, NOUVEAUX USAGES ET POLITIQUES
CONTRACTUELLES SUPRA COMMUNAUTAIRES**

Rapporteur : Christine SADIN

25_03_13_0057 CENTRALE D'ACHATS RESAH - FOURNITURE INSTALLATION
MAINTIEN EN CONDITION OPERATIONNELLE D'UNE
INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE EN PCA ET DE SAUVEGARDE

Approuvé à
l'unanimité

Fait et publié le 20 MARS 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général
Mathias FRANKO
C.A.P.I.
17, avenue du Bourg
38081 L'ISLE D'ABEAU Cedex
Tél. 04 74 27 28 00

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble ou via l'application « Télerecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- > Date de réception en Sous-Préfecture de La Tour du Pin,
- > Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- > A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- > Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.